

Délibération n° 124 du Comité syndical

Présents : 44

Excusés : 5

Absents : 0

Séance du 13 mai 2008

Le Comité syndical, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en séance publique à Strasbourg

Présidence : Jacques BIGOT

Secrétaire : Anne-Pernelle RICHARDOT

Création de commissions

Vu, l'article 24 du règlement intérieur du Syndicat mixte pour le, SCOTERS afin de poursuivre la mise en œuvre du SCOTERS

Le Comité Syndical crée les commissions suivantes :

- «Produire 4000 logements par an - Habitat/Foncier»
- «Articuler urbanisation et transports en commun»
- «Structurer le territoire : le rôle des bourgs centres»
- «Compatibilité PLU/SCOTERS»

*Adopté par le Comité Syndical
en date du 13 mai 2008*

Pour extrait conforme

Jacques BIGOT
Président du Syndicat mixte
pour le SCOTERS